

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre, à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2010,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, G. VIGNY, C. GAZEL, P. JACQUEMAIN, D. GENOUD, B. TREMBLET, N. DUPERRET, R. PETTITT, F. VULLIET,

Conseillers excusés : D. DUNAND,

Conseillers absents : X. SPRUNGLI, V. BLONDIN, M. MASSON

---

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**FISCALITE**

**2/ présentation des nouvelles dispositions sur la taxe d'habitation**

M. le Maire explique que, suite à la suppression de la taxe professionnelle, cette dernière est remplacée, pour les communes, par deux choses :

- une **contribution économique territoriale (CET)**, composée d'une part de la contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur la valeur foncière des propriétés, et d'autre part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- **le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation**. Un mécanisme sera mis en place par le gouvernement afin de compenser les éventuelles variations en termes d'abattements, afin que les effets soient neutres pour les ménages.

**URBANISME**

**3/ Information sur le projet du Plat**

Un nouveau plan masse est présenté au Conseil municipal. Un permis de construire devrait être prochainement déposé en mairie.

**4/ Autoroute A41 : remise de terrain à la Commune par ADELAC**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société ADELAC propose de remettre à la Commune certaines parcelles de terrains situées le long du tracé de l'autoroute A41. Elles sont composées pour la plupart de parcelles trop petites ou trop pentues pour pouvoir être exploitées. Avant d'émettre un avis, le Conseil souhaite organiser une visite sur place. Celle-ci aura lieu le samedi 30 octobre.

## **5/ Information sur l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) remplaçant la ZPPAUP**

M. le Maire informe le Conseil municipal que les Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ('ZPPAUP) ont été remplacées par des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). La Commune de Présilly est concernée car elle possède une ZPPAUP à Pomier. Elle sera amenée à créer une commission locale chargée de se prononcer sur ce dossier et, d'ici 5 ans, de mettre son PLU en conformité avec cette nouvelle réglementation.

## **TRAVAUX**

### **6/ Aménagements du Chef-Lieu : présentation des dernières esquisses**

Deux nouvelles esquisses du square à côté de la mairie sont présentées. Bien qu'elles soient plus satisfaisantes que les précédentes, une nouvelle réunion sur le terrain est prévue.

### **7/ Voirie : travaux de goudronnage**

Le parking de la porcherie sera goudronné dans les jours prochains. Par ailleurs, il est décidé de procéder à des travaux de goudronnage sur la route de Bel-Air, pour un montant d'environ 4 000 € HT.

## **DIVERS**

### **8/ Questions diverses**

- ***coopérative laitière*** : M. le Maire annonce au Conseil qu'il a reçu un courrier du président de la coopérative laitière l'informant de sa dissolution.

- ***collecte des déchets*** : dans le cadre des aménagements du Chef-Lieu, la commune va étudier la possibilité d'installer des conteneurs enterrés. Une rencontre est prévue avec la Communauté de Communes et le SIDEFAGE pour en discuter.

- ***11 novembre*** : la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h45, et sera suivi d'un vin d'honneur puis du repas des du CCAS.

***Chemin de randonnée*** : un repérage et un balisage de quelques itinéraires de randonnée intéressant sur la Commune est en cours, en collaboration avec le Syndicat du Salève. Une carte sera ensuite réalisée.

- ***viabilité hivernale des routes*** : La commune va se conformer aux directives du Conseil Général et décider de moins saler les routes cet hiver. Seuls les secteurs à risque seront salés. Toutes les voies continueront en revanche à être déneigées. Il est conseillé aux habitants de s'équiper en conséquence.

- ***Commission des Impôts*** : la prochaine réunion aura lieu le 23 novembre. Elle aura pour objet de lancer la révision des valeurs de référence.

- ***remembrement*** : une réunion publique de présentation du périmètre est prévue le 7 décembre à 20h.

- ***Travaux du gaz*** : une réunion publique sera organisée en janvier prochain pour les riverains intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Alain BULLAT